

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diabète Question écrite n° 105904

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'aggravation de l'incidence du diabète en France. La publication d'un livre blanc sur le diabète dresse un bilan alarmant de la progression d'une pathologie présentée comme « l'épidémie silencieuse du XXIe siècle ». Trois millions et demi de Français sont atteints du diabète. En dix ans, ce chiffre a progressé de plus de 200 %. La Société francophone de diabétologie a établi l'exacte concordance des courbes de progression de l'obésité et du diabète, ceci sur une période de douze ans. Elle a signalé également que l'obésité précoce favorise le diabète, une maladie dont le coût atteint 14 milliards d'euros en 2009 en France. Il est déjà constaté des difficultés d'accès aux soins liées, à la fois, à des retards de diagnostics et au budget que représente le traitement quotidien de cette maladie. L'incidence plus forte du diabète de type 2 chez une population jeune issue d'un milieu social défavorisé esquisse des conséquences dramatiques pour le traitement de la maladie. Renoncement aux soins, recul de la première consultation iront en s'aggravant avec le renchérissement des traitements et la baisse de la prise en charge de la maladie par la sécurité sociale. Face à un risque sanitaire évident, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour enrayer un phénomène qui menace de faire du diabète une maladie de la pauvreté.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Kucheida

Circonscription: Pas-de-Calais (12e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 105904

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3883 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)